

Equipes inscrites

#	# Club	Nom Club
1	0026	PETANQUE PASTEUR
2	0035	PETANQUE DU TONKIN
3	0036	AVENIR BIZANOS PETANQUE
4	0037	PETANQUE SAINT PIERRE
5	1002	A.L. ARTIX PETANQUE 2
6	1019	OLYMPIQUE OSSALOISE 2

COMITE DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ATLANTIQUE
DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

2012

Classement

Rang	# Club	Nom Club	Total Matches	G.A. partic.	G.A. général	Total parties
1	0026	PETANQUE PASTEUR	13		76	128
2	0036	AVENIR BIZANOS PETANQUE	12	1	12	96
3	1002	A.L. ARTIX PETANQUE 2	12		67	115
4	1019	OLYMPIQUE OSSALOISE 2	11		8	94
5	0035	PETANQUE DU TONKIN	6		-84	48
6	0037	PETANQUE SAINT PIERRE	5		-79	42

Détail Rencontres

Date	# Club	Nom Club	Points	Match	CONTRE	# Club	Nom Club	Points	Match
26/02/2012 09h	à	PETANQUE PASTEUR							
		0026	PETANQUE PASTEUR	30	3	0035	PETANQUE DU TONKIN	6	1
		0036	AVENIR BIZANOS PETANQUE	28	3	0037	PETANQUE SAINT PIERRE	8	1
		1002	A.L. ARTIX PETANQUE 2	28	3	1019	OLYMPIQUE OSSALOISE 2	8	1
26/02/2012 14h	à	PETANQUE PASTEUR							
		0026	PETANQUE PASTEUR	34	3	0036	AVENIR BIZANOS PETANQUE	2	1
		0035	PETANQUE DU TONKIN	2	1	1002	A.L. ARTIX PETANQUE 2	34	3
		0037	PETANQUE SAINT PIERRE	8	1	1019	OLYMPIQUE OSSALOISE 2	28	3
18/03/2012 09h	à	A.L. ARTIX PETANQUE							
		0026	PETANQUE PASTEUR	28	3	0037	PETANQUE SAINT PIERRE	8	1
		0035	PETANQUE DU TONKIN	14	1	1019	OLYMPIQUE OSSALOISE 2	22	3
		0036	AVENIR BIZANOS PETANQUE	20	3	1002	A.L. ARTIX PETANQUE 2	16	1
18/03/2012 14h	à	A.L. ARTIX PETANQUE							
		0026	PETANQUE PASTEUR	18	2	1002	A.L. ARTIX PETANQUE 2	18	2
		0035	PETANQUE DU TONKIN	18	2	0037	PETANQUE SAINT PIERRE	18	2
		0036	AVENIR BIZANOS PETANQUE	18	2	1019	OLYMPIQUE OSSALOISE 2	18	2
14/10/2012 14h	à	OLYMPIQUE OSSALOISE							
		0026	PETANQUE PASTEUR	18	2	1019	OLYMPIQUE OSSALOISE 2	18	2
		0035	PETANQUE DU TONKIN	8	1	0036	AVENIR BIZANOS PETANQUE	28	3
		0037	PETANQUE SAINT PIERRE		0	1002	A.L. ARTIX PETANQUE 2	19	3

Rappel du Règlement

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES MATCHS ET ATTRIBUTION DES POINTS (Règlement Fédéral)

Chaque rencontre comprend 6 parties en Tête à Tête ; 3 parties en doublettes ; 2 parties en triplettes qui rapportent respectivement 2, 4 et 6 points au club.

Ordre des parties :

- 6 Tête à Tête à 2 points Total 12 pts
- 3 doublettes à 4 pts Total 12pts
- 2 triplettes à 6 pts Total 12 pts

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Le total des points (max = 36) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

Il est alors attribué à chaque équipe de club 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

ARTICLE 5 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES (Règlement Fédéral)

- Total des points marqués
 - Goal-average particulier (*)
 - Goal-average général (différence des points Pour et Contre)
 - Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)
- (*) Egalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité irait à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement.

En cas de nul entre les concernés, ou de plus de 2 équipes à égalité :

- nombre de points marqués dans les rencontres des clubs concernés
- goal average (points pour / points contre) cumulé dans les rencontres des clubs concernés
- le cumul des « points pour » le plus élevé dans les rencontres des clubs concernés

S'il y avait toujours égalité s'appliquent alors dans l'ordre les critères 3 puis 4.